

## Compte rendu de la réunion du CU et des CS du 02 juin 2022

Présidé par M ; de Lausun

Présents : 8 membres du CU et 10 des CS

Excusés J-P Bogaert (M 9)

Invité M Cattin responsable de l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)

M de Lausun rappelle que les projets étudiés, à savoir la protection solaire, la climatisation ou le rafraîchissement ne bénéficient PAS de subventions, en l'état actuel de la législation.

### **Protection contre la chaleur :**

M. BOULDOYRE devait-nous présenter les prêts bancaires collectifs en copropriété ; malheureusement, de sérieux ennuis de santé ne permettent PAS sa présence. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. C'est M Cattin, (ALEC) qui avait initié cette rencontre.

Il est rappelé les avantages de ces prêts collectifs :

- PAS de conditions d'âge et de revenus
- Pour en bénéficier, il suffit d'être à jour de ses charges.
- Il est attaché à ceux qui le demandent et il est prévu une clause de non-solidarité, pour ceux qui ne le sollicitent PAS.

Mme Millet rappelle qu'elle n'a PAS les moyens de faire un crédit et qu'elle parle au nom de plusieurs copropriétaires.

### **Point sur in les propositions de COO ARCHITECTES**

M Huet, cabinet CoO, demande de choisir parmi les 5 solutions, celle à présenter à Bofill

M Franck Monier rappelle que la CTE a arrêté le 12 avril une solution et qu'elle lui a été transmise.

C'est cette proposition qu'il convient de présenter à l'architecte M Bofill ;

Elle intégrait :

Les Brise-Soleil Orientable (BSO) ou les volets roulants

+ si l'AGE le choisissait, le changement des menuiseries à la française ou coulissantes

+ la reprise des nez de plancher afin de permettre d'intégrer les entrées et sorties d'air pour les appartements équipés d'un bloc climatiseur.

Manifestement M Huet n'a PAS intégré la demande de la CTE.

En conséquence, il est décidé de faire une nouvelle CTE le 16 juin à 17h et de convoquer M Huet à 18h.

(Après la réunion : M. HUET pas disponible en juin, un rendez-vous va être pris directement avec le cabinet BOFILL.)

### **Rencontre d'un avocat**

L'ARC n'a pas d'avocat attitré

M de Lausun propose de rencontrer maître Rochigneux, avocat connu de Foncia et avec lequel nous avons déjà travaillé

Certains membres pensent qu'il est trop tôt.

Afin de lever toute ambiguïté, M de Lausun fait voter les membres de l'Union présents dans la salle

Pour : les Maisons 1, 3,6,7,8 soit 5 voix

Contre : les Maisons 2 et 4-5 (2 voix) soit 3 voix

Non représentées : Les Maisons 9 et 10-11-12.

Résolution adoptée

### Evènements municipaux

**Fise** PAS de dégradations sur les bâtiments de PJ

**Fête de la musique** les 20-21 juin, 20 répétition, 21-06 le concert retransmis sur France 2 ; normalement la sécurité devrait être assurée par la Mairie. Michel Devalland indique que la Mairie souhaite que ce jour-là les résidents entrent par les portes arrière des bâtiments donnant sur la rue Poséidon ou contiguës. Par mesure de sécurité l'Union retient d'assurer un gardiennage par 2 personnes, une à chaque entrée des parkings.

M Lavastre rappelle qu'il rencontre des difficultés avec notre société de gardiennage.

### Surveillance de 7 têtes de piliers en s-sol

Un point doit être réalisé tous les 4 mois

Le 1<sup>er</sup> du mois de mai indique une variation de 4/10<sup>ème</sup> de mmm sur la jauge n°2 et de 2/10<sup>ème</sup> de mmm sur la jauge n°5. Pas d'anomalie pour l'instant.

### Energies

Pour les compteurs électriques, le bouclier fiscal instauré par le gouvernement ne concerne PAS les entreprises, collectivités, copropriétés pour les gros comptages (ex tarif jaune)...

M de Lausun a constaté sur les factures un surcoût de l'ordre de + 25%.

Le tarif jaune du kWh du compteur de la chaufferie a vu son cours X 4 ; pour l'exercice précédent le coût était de l'ordre de 10 000 €, il envisage 15 000 € pour cet exercice.

Fin de réunion : 20h

Prochaine réunion les 15 et 29 septembre.